

*Initiatives ministérielles*

plus de modération dans ce domaine. Quoi qu'en dise le député de Halifax-Ouest, j'ai l'impression que, avant très longtemps, nous allons encore voir le gouvernement commettre ce genre d'abus.

Je sais que mon collègue n'aime pas qu'on soulève ce point-là. Comme il possède une vaste expérience du droit, il comprend très bien mon raisonnement au sujet des mandats du gouverneur général. Je soupçonne qu'il est d'accord avec moi quand je dis que le gouvernement a commis des abus flagrants en obtenant ainsi des fonds publics. La manière dont il s'est approprié des fonds est sans précédent et tout à fait répréhensible.

J'ai présenté le projet de loi C-211 afin de restreindre l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général, mais il est encore au *Feuilleton*. Comme Votre Honneur, j'ai bon espoir que le sort me favorisera à l'occasion des tirages qui ont lieu de temps à autre pour choisir les mesures d'initiatives parlementaires. Peut-être la Chambre pourra-t-elle le débattre un de ces jours.

En attendant, je pensais que le gouvernement se serait empressé d'inclure mon amendement ou quelque chose de semblable dans le projet de loi C-91. J'ai lu tout le projet de loi et j'ai été sidéré de n'y trouver aucune modification à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ce qui aurait eu pour effet de corriger les mauvaises habitudes du gouvernement.

Il aurait pu facilement rendre illégale cette pratique que je juge inacceptable et illégale, soit l'utilisation abusive de ces mandats, mais non, il ne l'a pas fait.

J'inviterais le député de Halifax-Ouest, qui partage mon avis à ce sujet, à soulever cette question à son caucus, mercredi matin. Il pourra peut-être persuader le ministre d'accepter un amendement au projet de loi C-91 qui permettrait de remettre de l'ordre dans ce fouillis et d'éviter désormais des événements désastreux semblables à ceux survenus au début de 1989.

Si le ministre se méfie de l'amendement qui serait ainsi apporté au projet de loi, j'accepterais volontiers que mon projet de loi soit lu pour la deuxième fois, avec le consentement unanime de la Chambre, et soit renvoyé au comité législatif chargé d'étudier le C-91. L'amendement pourrait être incorporé au projet de loi. Je ne tiens pas à ce qu'on m'en attribue le mérite. Cela ne me dérange pas. Je tiens plutôt à corriger la loi.

Je suis sûr que les députés d'en face seraient des plus heureux de veiller à ce que leur gouvernement ne commette pas une autre maladresse. Le député de Halifax-Ouest et certains de ses collègues ont dû avoir très honte de voter selon la volonté du gouvernement, celui-ci ayant commis une maladresse manifeste.

Je soutiens que le gouvernement n'a présenté ce projet de loi que dans un seul but: retirer plus d'argent de vous, de moi et de chacun des contribuables canadiens. Son but, le ministre l'a admis ce matin, est de pouvoir percevoir de l'argent plus efficacement. Il veut être en mesure de gérer plus efficacement les comptes du Canada.

Le ministre a ajouté que ce projet de loi faciliterait la tâche au vérificateur général ainsi qu'à d'autres personnes. Tout cela n'est, à mon avis, que des vœux pieux censés rendre le projet de loi un peu plus acceptable. En jetant un coup d'oeil rapide sur les dispositions de ce projet de loi, on constate qu'il s'agit là d'un moyen de soutirer encore plus d'argent aux Canadiens, de façon plus rapide, directe et simple.

Cet objectif, bien qu'il soit louable, est loin d'être juste. Nous comptons examiner les dispositions du projet de loi article par article une fois que ce dernier sera renvoyé au comité législatif.

Il y a une autre question que je n'ai pas mentionnée plus tôt et qui est tout aussi importante: la hausse des recettes. Je n'ai pas parlé de l'augmentation des dépenses parce que les hommes d'affaires qui ont émis le communiqué auquel j'ai fait allusion plus tôt, la déclaration conjointe sur l'économie nationale faite par la Chambre du commerce, entre autres, ont affirmé que le gouvernement n'arrivait plus à maîtriser ses dépenses. J'ai quelques chiffres en main qui montrent à quel point les dépenses ont augmenté au fil des ans.

Si je n'en ai pas parlé plus tôt, c'est parce que les dépenses n'ont pas augmenté aussi vite que les recettes. Ces dernières ont affiché une hausse astronomique, comme les députés ont eu le loisir de l'entendre. Les dépenses, elles, ont connu une hausse plus modeste. Je dis plus modeste, mais elles ont été de 13 p. 100 la première année, de 1 p. 100 la deuxième année, de 4 p. 100, 7 p. 100, 5 p. 100 et 7 p. 100 dans les années qui ont suivi. Vous pouvez donc voir qu'elles sont moins élevées que les recettes.